



Association pour le Développement
de l'Apiculture en Pays de la Loire

L'info ADA Pays de la Loire n°75

Juin 2026



Rappel - Webinaire Résapi : la facturation électronique - Mardi 2 juin 2026

L'ensemble des entreprises assujetties à la TVA devra passer à la facturation électronique à compter du 1er septembre 2026. Vous êtes nombreuses et

nombreux à vous demander ce que ce changement obligatoire impliquera pour votre exploitation.

Afin de répondre à vos questions, le réseau Résapi propose aux adhérents des ADA de participer à un webinaire exceptionnel qui vous permettra d'en savoir plus sur les démarches à entamer pour entrer en conformité.

Date et horaire : le mardi 2 juin de 8h à 9h30

Au programme :

- Explications sur la facturation électronique : dates à retenir, entreprises concernées, fonctionnement général des Plateformes Agréées
- Présentation de la Plateforme Agréée de CER France par CER France Horizon 63
- Questions/réponses - avec ce format webinaire, vous pourrez poser vos questions par écrit et les salarié-es des ADA tâcheront d'organiser un temps d'échanges qui permettra aux questions les plus posées de trouver des réponses.

Une rediffusion du webinaire sera disponible pour celles et ceux qui l'auront manqué.

Lien d'inscription



Oportunités commerciales !



Ne passez pas à coté de ces opportunités pour développer vos circuits de distributions en grandes et moyennes surfaces (GMS) !

Les GMS facilitent l'accès des producteurs locaux à de nouveaux débouchés. Intermarché, avec « Producteur d'ici », E. Leclerc, via leurs « Alliances Locales » et les Coopératives U avec « U local et engagé », mettent à disposition **des formulaires de contact pour favoriser la mise en relation entre les producteurs et les magasins.**

« Producteur d'ici » : Intermarché a lancé en février 2026 sa nouvelle plateforme de contact pour les producteurs locaux

Dans le cadre de son initiative « Producteur d'ici », Intermarché déploie **une plateforme en ligne** destinée à faciliter la mise en relation entre **producteurs locaux** et **magasins**. Grâce à un formulaire simple, les producteurs peuvent se présenter aux points de vente situés dans un rayon de **70 km** autour de leur exploitation. L'objectif est de renforcer les **circuits courts** et d'ouvrir de **nouvelles opportunités commerciales**.

Intermarché invite ainsi tous les producteurs souhaitant proposer leurs produits dans les magasins de l'enseigne à **se rendre sur le site www.producteursdici.fr**.

*Depuis son lancement en 2020, l'enseigne est passé de 7 000 producteurs locaux en 2022 pour atteindre un objectif de **20 000 producteurs d'ici 2027**.*

E. Leclerc : « Alliances Locales »

« Depuis plus de 15 ans, les Alliances Locales permettent de proposer dans les centres E. Leclerc et en Drive de bons produits du terroir issus de partenariats noués directement avec des producteurs locaux situés en moyenne à moins de 50 km des magasins. » (Source : E. Leclerc). Aujourd'hui, E. Leclerc compte plus de 15 000 partenaires **et a mis en place un formulaire de contact afin de faciliter la prise de contact :**

- [Formulaire de contact pour producteurs](#)

Ex : Sur le E. Leclerc de Angers, ce magasin compte 17 partenaires locaux : vins, fromage, confitures, crêpes etc. ...

Coopératives U : « U local et engagé »

Les Coopératives U **encouragent leur magasins U à travailler directement avec des producteurs locaux** afin de proposer des produits « authentiques, issus de circuits courts et valorisant le savoir-faire régional ». Cette enseigne a donc mis en place **un portail de mise en relation des TPE/PME et de la Coopérative U sur [leur site "contact tpme"](#)**



Ohé la Terre ! Des aides pour développer la ressource mellifère

Vous êtes apiculteur ET agriculteur :

Le fonds de dotation [Ohé la Terre](#) a ouvert ses appels à projets dès mars 2026. Destiné aux **agriculteurs**, il soutient des initiatives concrètes en faveur de la **biodiversité** et du **climat** sur les territoires "**Anjou**" (Maine et Loire et Sarthe), Beauce, Sud-Ouest et "**Vendée+**"(Vendée et une partie Loire Atlantique).

- Dans la zone "Anjou", financement sur deux type de **semis de couvert mellifère d'interculture** : céréale et vigne.
- Dans la zone "Vendée+", financement sur du **sursemis de trèfles** ou sur plantation de **haies**.

Les apiculteurs **pluriactifs ayant une activité agricole** peuvent donc prétendre à ces aides.

Dépôt des dossiers directement sur le portail Ohé la Terre. Enveloppe utilisée au fil de l'eau, ne tarder pas !

Espace projets de Vendée+

Espace projets d'Anjou



Réglementation portant sur l'utilisation d'enfumeurs en période de risques de feux de

forêts

Les canicules ressenties fin mai invitent à commencer à se projeter sur la période estivale et aux réglementations associées, notamment en zone de forêt.

Suite aux incendies de l'été 2022 les services régionaux du ministère de l'agriculture (DRAAF) ont mis en place un règlement listant des règles à respecter en forêt pour limiter les risques d'incendies, [l'arrêté du 5 juillet 2023](#).

Plusieurs règles concernent la filière apicole ligérienne:

1. L'obligation d'être muni d'un "dispositif d'extinction du feu" et d'un "moyen de communication" lors de l'utilisation d'enfumeur en forêt.
2. L'interdiction d'utiliser des enfumeurs (sauf enfumeurs sans flamme) en forêt en cas de risque d'incendie "élevé" ou "très élevé". Ce niveau de risque est décidé par la préfecture et est notamment notifié par voie d'affichage dans les communes. Nous vous ferons parvenir une alerte si nous avons connaissance de la mise en place d'un tel niveau de risque (pour l'instant ce n'est pas le cas).

Ces règles s'appliquent du 1er mars au 30 septembre de chaque année et dans les zones de forêt (au moins 50 ares et comportant des arbres capables de dépasser les 5 mètres de hauteur une fois arrivés à maturité) et sur l'ensemble du territoire régional concerné.

Le risque "élevé" d'incendie élevé en forêt a été activé à deux reprises (en Maine et Loire à minima) en 2025: du 20 au 26 juin et du 3 au 5 juillet.

L'ADA Pays de la Loire a mené depuis un an des échanges avec la DRAAF pour faire modifier cet arrêté, peu adapté à la pratique apicole, mais, malheureusement, aucune actualisation concernant notre filière ne devrait être appliquée avant l'été 2027.



AgriBoost 40+, dispositif de prêt pour les agriculteurs s'installant entre 41 et 49 ans

Les informations détaillées :

- Dispositif régional mis en place par la Région Pays de la Loire
- Prêt à taux zéro (la Région prend en charge les intérêts)
- Prêt à la personne
- Installation en agriculture entre 41 et 49 ans
- Le montant maximum est de 35 000 € par bénéficiaire et le montant minimum est de 10 000 €.
- La durée de remboursement est de 5 ans au maximum avec un différé de remboursement possible jusqu'à 18 mois.

En savoir plus sur le dispositif

Les personnes s'installant en apiculture professionnelle ne sont cependant pas éligibles au [dispositif régional "AgriBoost Elevage"](#). Dispositif qui fournit un prêt à taux zéro sous des modalités proches d'AgriBoost 40+ pour les moins de 40 ans.

En effet seules sont éligibles les installations qui ont une DJA avec "modulation élevage", c'est à dire les exploitations d'élevage bovins, ovins, caprins, porcins, lapins et/ou volailles.



L'insecte ravageur du châtaignier, Cynips (*Dryocosmus kuriphilus*). Source : INRAE

Rappel : Cynips - Recensement de vos observations !

Que faire en cas d'observation ?

1. **Recenser vos observations**
2. **Laisser les galls en place**, qu'elles soient encore vertes ou déjà sèches, car elles abritent les larves de *Torymus*, indispensables au contrôle biologique du cynips.

A quoi sert le recensement ?

Faire un état de lieux de l'infestation du cynips sur la région Pays de la Loire et transmettre les données anonymisées à POLLENIZ (organisme à vocation sanitaire (OVS) du végétal en Pays de la Loire).

Pour en savoir plus sur le sujet : [page ADAPL](#)

[Lien vers le formulaire de recensement](#)



Événement le 13 juin pour les 10 ans du CETA 44

Le CETA 44 organise un événement pour fêter ses 10 ans d'existence le samedi 13 juin 2026 de 10h à 18h.

- Lieu : 5 bis Rue de la Syonnaière 44800 Saint-Herblain, France
- Entrée gratuite (mais nombre limité de places pour les conférences, pensez à réserver)

Programme:

- 10h - Conférence pour les apiculteurs : récolte et conservation du pollen
- 14h30 - Conférence sur l'apithérapie
- Tout au long de la journée: Visite de l'espace apiculture, échanges, ...

Les deux conférences seront animées par Patrice Percie du Sert

Contacts:

- contact@CETA44.fr



LES **10** ANS

Pour son 10^{ème} anniversaire
le Centre d'Étude Technique Apicole
de Loire-Atlantique vous propose
2 api-conférences

Avec en maître de conférence
Patrice Percie du Sert
Spécialiste français du pollen frais et fondateur de la société
Pollenergie, il enseigne l'apithérapie au sein de l'association
francophone d'apithérapie

10h - Récolte et conservation du pollen :
une diversification de la production apicole

Hommage aux fondateurs et vin d'honneur

14h30 - L'apithérapie :
*Les abeilles qui soignent l'asthme, les allergies et les migraines
par l'air des ruches. Pollen , le bien être des intestins et effet dynamisant*

Conférences gratuites sur réservation, 50 places maximum

Samedi 13 juin 2026
à la Miellerie du Pays Nantais
5 Rue de la Syonnaire, 44800 Saint-Herblain



Api'Week : Les inscriptions pour la 6e édition sont ouvertes

L'Api'Week, événement de mise en avant de la filière apicole organisé par InterApi, se déroulera **du 2 au 11 octobre 2026**.

Apiculteurs, conditionneurs, distributeurs, ce rendez-vous est le vôtre. Profitez de cette vitrine nationale pour **valoriser votre savoir-faire et échanger avec le grand public**. Pour s'inscrire et en savoir plus :

Deux webinaires de la MSA sur le TESA

La MSA de Maine-et-Loire propose deux webinaires sur le contrat TESA. Pour vous inscrire il vous suffit de cliquer sur les liens ci-dessous.

- [TESA+, le 2 juin 2026 de 10h à 11h30](#)
- [TESA simplifié, le 4 juin 2026 de 14h à 15h30](#)

Courant juin la MSA proposera aussi deux autres webinaires :

- [Accidents du travail et maladies professionnelles le 16 juin 2026 de 14h à 14h45](#)
- [Statut de conjoint collaborateur, le 18 juin 2026 de 14h à 15h30](#)

Les dispositifs d'aides aux entreprises dans la crise du carburant actuelle

Face à la hausse des coûts de l'énergie, l'État met en place plusieurs aides carburant pour accompagner les particuliers et les professionnels les plus touchés par la hausse des prix à la pompe.

Quelles sont les aides prévues ? Qui est concerné ? Comment faire une demande ?

Vous pouvez retrouver ces informations sur la page dédiée du site d'information du gouvernement :

[Info.gouv - Aides carburant](#)

Voici les principales aides qui pourraient vous intéresser :

- [TPE-PME - Prêt Flash Carburant](#)

En tant qu'entreprise agricole, et si les dépenses de carburant représentent au moins 5% de votre chiffre d'affaires, vous pouvez bénéficier d'un prêt à un taux bonifié (3.8%). [A demander sur le site de BPI France.](#)

- [Salarié - Prime carburant](#)

La prime carburant, qui peut être versée au salarié par son employeur, est simplifiée et relevée.

Elle passe de 300 à 600 euros, sans fiscalité, sans charges sociales, sans conditions (pas de justificatif à fournir, plus de contrainte sur le lieu de résidence ou l'existence d'un mode collectif de transport, plus de contrainte sur le cumul avec d'autres primes). [En savoir plus.](#)

Enregistrement de webinaires et podcasts

Webinaire - Qualité du miel - Les analyses passées au crible

Ce webinaire rassemble les connaissances des méthodes disponibles, et celles prometteuses, pour analyser la qualité du miel. Scientifiques et apiculteurs apportent leur regard sur un sujet d'actualité.

[Regarder l'enregistrement du webinaire](#)

Nouvel épisode du podcast Piqué d'apiculture "Choisir sa reine"

Dans cet épisode, Damien Decante (chef de projet Elevage et Sélection à l'ITSAP) se rend dans le Tarn pour y rencontrer Philippe Huau (apiculteur sélectionneur, élu à la Commission Élevage et Sélection de RESAPI) et Alice Rouzes (animatrice de groupes de sélection de l'ADA Occitanie). Ils évoquent ensemble les enjeux de la sélection en France, les formes d'organisations et les perspectives de développement de cette filière.

[Ecouter le podcast](#)



Ressources et résultats techniques

Article ITSAP : Analyse RMN-1H du miel : de nouvelles perspectives?

[Consulter l'article sur le site de l'ITSAP](#)

Article ITSAP : Focus sur les kilomètres et les charges de carburant pour les exploitations apicoles professionnelles françaises

[Consulter l'article sur le site de l'ITSAP](#)

Fiches InterApi - Guide des méthodes d'analyse du miel

Cette série de fiches présente en détail plusieurs méthodes d'analyse de la qualité et de l'authenticité du miel.

Elles en exposent le principe scientifique de manière vulgarisée, et précisent les critères d'analyse, la sensibilité, ainsi que les avantages, les limites et les éventuelles exceptions connues.

Ces fiches ont été réalisées par l'ITSAP-Institut de l'abeille, avec le soutien financier et technique d'InterApi, dans le cadre de ses actions sur la qualité des miels.

[Consulter les fiches sur le site d'InterApi](#)



Revue de presse

Liquidation judiciaire de la SCIC "L'Atelier Paysan"

Le Tribunal de Commerce de Grenoble a prononcé mardi 21 avril 2026 la liquidation judiciaire de la SCIC l'Atelier Paysan.

[En savoir plus sur le site web de l'Atelier Paysan](#)

Autorisation temporaire de pulvérisation de parcelles avec des drones dans ces départements frappés par les inondations

Un arrêté ministériel vient d'autoriser le traitement par drones des parcelles touchées par les inondations dans l'Aude, le Gard, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales. Il a été publié ce 24 mars 2026.

- [A lire sur FranceInfo](#)
- [A lire sur Pleinchamp](#)

"Le miel, ce produit phare que l'on pense sain et naturel est en réalité plus complexe et on vous dit pourquoi"

- [Article France Info Occitanie](#)

"Ils ajoutent du miel d'Ukraine avec de l'argentin et de l'italien" : le miel est un produit plébiscité mais sa provenance reste encore parfois méconnue

- [Article Radio France](#)



Rubrique des annonces

Vous avez une annonce à faire passer ?

Achat / vente de matériel, essais, ruches, recherche de main d'œuvre...
N'hésitez pas à transmettre votre annonce
pour la diffuser dans cette lettre d'infos rapide !

Vous cherchez une ancienne petite annonce?

[Retrouvez la sur la page dédiée de notre site internet](#)



[Adhérer à l'ADA Pays de la Loire - apiculteurs \(collège 1\)](#)



Avec le soutien de :



ADA Pays de la Loire
adapaysdelaloire@gmail.com
07 76 36 65 50
<https://www.adapl.org/>

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit à la liste de diffusion d'informations de l'ADA PL.

[Se désinscrire](#)

